



SAINTONGE

Décision n° 261 / 2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de modification 1 - Procédure n° : 2019/039 Construction d'un centre de transfert des déchets : lot 05 électricité courants forts et faibles - vidéosurveillance -**

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).*

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 5 novembre 2019 relative à l'attribution du marché "Construction d'un centre de transfert des déchets : Lot 05 Electricité courants forts et faibles - Vidéosurveillance - " à MAROC, 45 Bis Avenue Kennedy, 17500 JONZAC pour un montant de 46.576,35 € HT soit 55.891,62 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 6.347,00
Q en -	-	€ 2.290,00
Total HT	=	€ 4.057,00
TVA	+	€ 811,40
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 4.868,40</b>

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 8,71% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 50.633,35 € HT soit 60.760,02 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 1 du marché "Construction d'un centre de transfert des déchets - Lot 05 Electricité courants forts et faibles - Vidéosurveillance - " pour le montant total en plus de 4.057,00 € HT soit 4.868,40 € TTC, (20% TVA).

**Article 2 :** De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 10 JUIN 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex